

Télécoms & ESG : impact, opportunités et enjeux pour l'avenir

**Fabien Frappart**

Analyste Crédit, spécialiste des secteurs Télécom, média, technologies

Face à l'augmentation des prix de l'énergie, les stratégies ESG du secteur des télécommunications deviennent de plus en plus précises. La plupart des entreprises du secteur ont déjà intégré des objectifs d'émission nette zéro dans leurs activités. Elles ont identifié les risques et les opportunités ESG, ainsi que les facteurs d'évolution de leurs activités : améliorer les compétences, tirer parti de l'innovation pour gérer la consommation d'énergie, développer la réutilisation et renforcer la protection des données. Les politiques ESG des entreprises comprennent également l'émission d'obligations durables pour financer des projets verts.

La transformation ESG mondiale génère également des opportunités pour le secteur des télécommunications : il fournit des infrastructures indispensables aux autres secteurs, et l'inflation des données exige une cybersécurité croissante. Il peut donc être considéré comme un pilier important pour les stratégies ESG des autres secteurs, car la transformation passe par les technologies et les télécommunications.

Quels sont les impacts des facteurs ESG sur le secteur des télécommunications et quels sont les principaux enjeux ?

1. Pilier environnemental : forte augmentation de la consommation de données

1.1. Le changement climatique

Le secteur des télécommunications est modérément impacté par le risque de transition. En effet, il représente environ 4 % des émissions mondiales de CO₂, tandis que la consommation d'énergie représente 5 à 6 % des dépenses d'exploitation des acteurs du secteur.

La majorité des entreprises du secteur se sont engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. Nous observons des divergences dans la définition des périmètres d'émission (« scopes ») par les acteurs du secteur.

La principale préoccupation du secteur des télécommunications est la forte augmentation de la consommation de données, qui nécessite de l'énergie pour les réseaux de communication, les centres de données et les opérations. Ce phénomène est partiellement compensé par le déploiement des réseaux FTTH (*Fiber To The Home*), qui sont 85 % plus économes en énergie que les réseaux en cuivre. Le déclassement du cuivre représente une opportunité à moyen terme en termes de gain de CO₂ et d'économies de trésorerie.

Le scope 2 est essentiel dans le secteur des télécommunications (émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant des achats d'électricité, de chauffage ou de refroidissement). L'une des solutions pour relever ce défi consiste à conclure des contrats de livraison d'électricité (ou « PPA », pour « *power purchase agreement* » en anglais) avec des fournisseurs d'énergie renouvelable : les entreprises de télécommunications signent un contrat pour se procurer de l'énergie renouvelable à des prix abordables.

Dans le secteur, la qualité du reporting varie

considérablement d'une entreprise à l'autre. La consommation d'énergie n'est pas toujours mentionnée dans les rapports des entreprises et les données sont obtenues sur demande.

Stockage des données

Peu d'informations sont communiquées par les entreprises sur le stockage des données. Cette activité représente pourtant 2 % de la consommation mondiale d'énergie à l'heure actuelle. Selon Moody's¹, elle pourrait augmenter de 400 % d'ici 2023 par rapport à 2016. Les solutions reposent sur des innovations telles que la modernisation des centres de données, ou des accords avec des fournisseurs d'énergie renouvelable.

Téléphonie mobile

La consommation d'énergie par unité de données (watt/bit) est plus faible pour la 5G que pour la 4G, mais la consommation d'énergie des équipements 5G serait entre deux et quatre fois supérieure à celle de la 4G, selon Huawei². D'autres experts du secteur sont du même avis, notamment en ce qui concerne les stations de base (stations d'émission et de réception dans un lieu fixe) et la nécessité d'avoir davantage d'antennes pour densifier les réseaux mobiles. Là encore, les solutions peuvent reposer sur des accords avec des entreprises de services collectifs en vue d'utiliser des énergies renouvelables.

Risques matériels : impact limité

Les risques matériels restent limités dans le secteur des télécommunications. L'exposition a principalement trait aux conditions météorologiques extrêmes, telles que les ouragans, les inondations, les tornades, etc. Au niveau du réseau national, l'impact est limité mais les principaux risques sont identifiés et communiqués par les émetteurs, même s'ils ne publient pas de rapport spécifique sur le coût des conditions météorologiques extrêmes. À l'échelle des budgets de dépenses d'investissement des entreprises du secteur, les

¹ « *Telecom Global : ESG considerations have overall neutral credit impact on telecoms Companies* » [Les considérations ESG ont un impact de crédit globalement neutre sur les entreprises de télécommunications], 7 décembre 2021

² <https://www.huawei.com/en/technology-insights/publications/huawei-tech/89/5g-power-green-grid-slashes-costs-emissions-energy-use>

montants en jeu restent limités.

Le secteur des télécommunications, un facilitateur pour aider les clients à réduire leur empreinte carbone ?

Certaines entreprises évoquent le scope 4, qui peut se définir comme les économies de CO2 réalisées par les clients grâce au secteur des télécommunications. Les entreprises qui utilisent ce concept peuvent compenser leurs propres émissions de CO2 (abattement) et rendre compte des émissions évitées, dans le cadre par exemple du travail à domicile qui permet de réduire les déplacements.

Il n'existe aucune réglementation sur ce sujet, qui est très difficile à mesurer. Ce qui est sûr, c'est que les émissions mondiales ont baissé de 7,6 % pendant la crise de la Covid. La plupart des acteurs du secteur des télécommunications ont considérablement réduit leurs émissions de CO2 en raison de la réduction des déplacements domicile-travail et du télétravail généralisé.

1.2. Ressources naturelles, recyclage des déchets

Le secteur des télécommunications est **faiblement exposé à la pénurie de matières premières**. Le principal composant du réseau FFTH est la fibre optique, elle-même composée principalement de silice, qui est un matériau considéré comme abondant.

Les principaux déchets identifiés sont les téléphones portables usagés. L'impact sur les indicateurs financiers des entreprises est faible ou nul. Il existe de nombreuses initiatives visant à collecter les téléphones portables en fin de vie en vue de les recycler ou de les reconditionner.

Les entreprises produisent des indicateurs sur la valorisation des déchets, mais communiquent peu d'informations sur les déchets non recyclés et la gestion de leurs déchets. Ce sont souvent les techniques de recyclage les moins chères qui sont choisies : mise en décharge ou incinération, qui sont peu respectueuses de l'environnement.

Les contraintes liées à la réglementation sont modérées et pas toujours efficaces. Le principal défi est le manque de rapports historiques et

l'absence de rapports standardisés sur ce sujet.

1.3. Attention aux objectifs révisés : les émissions de CO2 n'ont pas nécessairement disparu

Les acteurs des télécommunications se sont pour la plupart engagés à atteindre la neutralité carbone nette d'ici 2030. Certains d'entre eux ont même ajusté cet objectif entre 2025 et 2030.

Nous prêtons une attention particulière aux entreprises qui ont vendu la totalité de leurs tours : elles pourraient avoir ainsi transféré leurs émissions de CO2 vers le scope 3, car ces tours sont désormais louées. Elles ont néanmoins des objectifs inchangés sur les scopes 1 et 2.

L'innovation comme accélérateur potentiel de la révision des objectifs d'émission

L'électrification du parc automobile, à savoir le remplacement du parc actuel par des véhicules électriques, constitue un exemple de ce phénomène, qui pourrait permettre de réaliser d'importantes économies de CO2 au titre du scope 1. Les entreprises se heurtent toutefois à des difficultés dans le renouvellement de leur parc automobile en raison de la pénurie de l'offre et de l'autonomie limitée des véhicules électriques. Selon les rapports des entreprises à fin décembre 2021, entre 5 à 10 % des émissions de scope 1 provenaient du parc automobile, la consommation d'énergie étant la principale source d'émissions de CO2.

2. Pilier social : la sécurité des données est source d'opportunités et de menaces

2.1. Les différents enjeux sociaux

Dans le secteur des télécommunications, les enjeux sociaux ont trait au recrutement, à la diversité, à la responsabilité liée aux produits et à la sécurité des données/cybersécurité.

La main-d'œuvre représente environ 25 % des charges d'exploitation du secteur des télécommunications.

Gestion des ressources humaines

En ce qui concerne le recrutement de talents, le risque est modéré et a peu d'impact sur les marges pour le moment. Il peut y avoir des tensions sur les profils et les salaires de personnes hautement qualifiées. Certains sous-secteurs technologiques peuvent être confrontés à des défis plus importants en matière de diversité, notamment en ce qui concerne le recrutement de femmes. Des initiatives sont prises par les principaux acteurs pour encourager les femmes à se diriger vers des études scientifiques, mais il est difficile de les quantifier.

Responsabilité liée aux produits

L'impact des ondes sur la population est un risque potentiel, mais plusieurs études ont montré qu'il était peu probable, à ce jour, que la 5G induise de nouveaux risques pour la santé. Les principes de précaution divergent selon les pays. La Confédération suisse est par exemple beaucoup plus restrictive que la France en ce qui concerne la réglementation applicable à l'utilisation des bandes de spectre les plus larges et aux émissions produites par les antennes.

Ruptures induites par le numérique

Les changements technologiques nécessitent une adaptation des compétences et un soutien aux personnes qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences. La majorité des entreprises ont pris des initiatives pour offrir des formations et un accès minimal à l'internet aux populations à faibles revenus dans le cadre de fondations. La comparaison est difficile entre les différents acteurs du secteur.

2.2. Sécurité des données et cybersécurité

La sécurité des données et la cybersécurité varient beaucoup d'un pays à l'autre. L'Europe bénéficie d'un avantage dans ce domaine, avec une réglementation plus stricte dans le cadre du RGPD (Règlement général sur la protection des données - Règlement UE 2016/679).

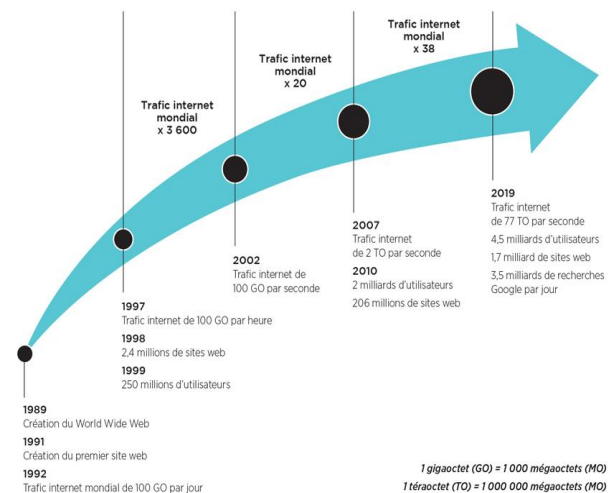
Par nature, le secteur des télécommunications est bien placé pour exploiter les opportunités, les risques ayant un impact sur tous les secteurs au-

delà des télécommunications.

Pour mesurer le niveau de sécurité des données, nous disposons d'indicateurs tels que la norme ISO 27001 ou la norme HDS (*Health Data Storage*).

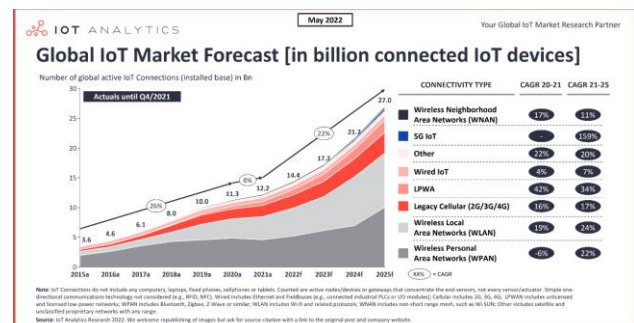
La sécurité des données est soumise à une réglementation croissante pour faire face à l'augmentation du trafic internet mondial. Le développement de l'« Internet des objets » (appareils connectés) va accélérer cette tendance.

La croissance exponentielle du trafic Internet est une opportunité pour le secteur des télécommunications : plus il y a de données circulant sur le réseau, plus ces données sont à risque et doivent être protégées.



Source : Société Générale, Cyberisk 2019, Internetlivestats.

L'utilisation croissante d'appareils connectés représente une autre opportunité pour le secteur : elle s'accompagne d'un nombre croissant d'applications, mais aussi de risques accrus de piratage.



Un risque financier potentiel important pour les entreprises

La réglementation a pour but d'obliger les entreprises à protéger l'utilisation des données recueillies auprès de leurs clients, et pas seulement dans le secteur des télécommunications. L'objectif consiste à évaluer comment les entreprises protègent les données de leurs clients contre les intrusions extérieures comme les cyberattaques. Les entreprises qui ne respectent pas la réglementation s'exposent à des pénalités financières.

Avec le RGPD, l'Europe est la plus avancée sur ce sujet, mais il existe des initiatives locales, en France par exemple avec la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) ou ailleurs dans le monde.

Les risques sont en augmentation pour les entreprises, comme en témoigne le coût croissant de la cybercriminalité : 6 000 milliards d'euros en 2021. Les pénalités liées au RGPD se sont élevées à 1,2 milliard de dollars en 2021, soit sept fois plus qu'en 2020. Cela engendre des coûts supplémentaires pour les entreprises, qui doivent intégrer la protection des données de leurs clients dans leurs systèmes.

Elles doivent en effet respecter les principales exigences du RGPD en matière de protection de la vie privée :

- Obtenir le consentement des clients pour le traitement des données
- Anonymiser les données collectées pour protéger la vie privée
- Notifier les violations de données
- Gérer en toute sécurité le transfert transfrontalier des données

Les principaux coûts d'une cyberattaque pour une entreprise sont les suivants (source : *The Cost of Cybercrime, Accenture, 2019*) :

Coûts internes : détection, investigation, résolution, récupération

Coûts externes : perte/vol d'informations, interruption de l'activité, dommages matériels, perte de revenus

Au-delà des risques, la sécurité des données et

la cybersécurité représentent une opportunité de croissance importante dans tous les segments d'activité de la cybersécurité, comme le montre le graphique ci-dessous :

Market Segment	2020	2021	Growth (%)
Application Security	3,333	3,738	12.2
Cloud Security	595	841	41.2
Data Security	2,981	3,505	17.5
Identity Access Management	12,036	13,917	15.6
Infrastructure Protection	20,462	23,903	16.8
Integrated Risk Management	4,859	5,473	12.6
Network Security Equipment	15,626	17,020	8.9
Other Information Security Software	2,306	2,527	9.6
Security Services	65,070	72,497	11.4
Consumer Security Software	6,507	6,990	7.4
Total	133,776	150,409	12.4

Source: Gartner (May 2021)

3. Pilier de la gouvernance : un facteur clé pour le secteur

La gouvernance est essentielle, dans toutes les entreprises. Une mauvaise gouvernance peut conduire à des échecs.

La gouvernance est le facteur ESG qui a la plus grande importance financière dans le secteur des télécommunications. Le secteur est exposé à des risques de gouvernance, qu'il s'agisse de comportements anticoncurrentiels ou de corruption pour obtenir certaines licences, comme l'ont montré des cas réels dans le passé. Ces risques sont davantage considérés comme des controverses et traités au cas par cas, car ils sont très difficiles à prévoir. Leurs impacts sont généralement modérés pour les entreprises et faciles à gérer (paiement de pénalités, changement de conseil d'administration...).

Les choix stratégiques qui peuvent entraîner de lourdes pertes constituent un autre problème de gouvernance. Par exemple, si la direction n'anticipe pas l'évolution rapide du marché (les prix baissent à mesure qu'apparaissent des technologies moins chères et plus efficaces), l'entreprise peut être contrainte d'arrêter une activité.

4. Émission d'obligations durables : financement de projets verts dans le secteur des télécommunications

Au-delà de son rôle clé dans la transformation numérique de l'ensemble des secteurs d'activité, le secteur des télécommunications **contribue également au financement d'une économie plus verte en émettant des obligations durables** qui capitalisent sur la demande d'instruments financiers durables de la part des investisseurs.

Le secteur des télécommunications représente 1,8 % du total des obligations durables émises au 1^{er} trimestre 2022 (source : Ostrum AM), avec principalement des obligations de type « *Use of Proceeds* » (UoP) dont le produit est affecté à un but particulier. La première entreprise de télécommunications à émettre une obligation verte a été Telefonica (Espagne) en 2019, suivie par Verizon (États-Unis). Les autres grands émetteurs d'obligations durables (obligations vertes, sociales, durables, liées à la durabilité) du secteur des télécommunications sont Orange (France), Vodafone (Royaume-Uni), Telecom Italia (Italie), NTT (Japon) et Swisscom (Suisse).

Le produit de ces émissions est principalement consacré à la transformation et à l'optimisation des réseaux (efficacité énergétique), à la construction et à la modernisation des centres de données, à l'Internet des objets (ou « IoT » de l'anglais *Internet of Thing*, y compris les données de masse et l'intelligence artificielle), à l'intégration des énergies renouvelables (contrats d'achat d'électricité) et aux bâtiments écologiques. Ces catégories de projets contribuent notamment à la réalisation de deux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, à savoir l'ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures » et l'ODD 10 « Réduction des inégalités ». Elles sont également alignées avec les activités éligibles de la taxonomie européenne au titre du secteur « Information et communication » : traitement de données, hébergement et activités connexes.

5. Ostrum AM a la volonté de soutenir la transformation du secteur des télécommunications

Les entreprises du secteur des télécommunications ont d'importants défis à relever pour adapter leur stratégie à l'avenir. Si elles risquent d'être confrontées à une hausse des émissions de CO2 en raison de l'augmentation de la consommation mondiale de données, elles devraient pouvoir bénéficier d'un « abattement de CO2 » pour leur contribution positive à sa réduction dans d'autres secteurs. Elles ont également besoin de compétences avancées dans les nouvelles technologies et de processus solides de contrôle des risques pour surveiller la cybersécurité, la corruption, la cartographie des conditions météorologiques extrêmes, etc.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum AM s'engage à apporter son soutien aux émetteurs.

Dans le cadre de notre politique de vote et d'engagement, nous souhaitons soutenir les différentes transformations de notre société pour améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cela passe évidemment par un dialogue avec les émetteurs d'obligations et les entreprises afin de les inciter à agir sur les sujets ESG.

Dans le secteur des télécommunications, nous nous sommes engagés de manière très détaillée auprès de 7 entreprises européennes au cours des 2 dernières années. Les principaux axes d'engagement étaient la réduction des émissions de CO2, les risques physiques et de transition, la cybersécurité et la gestion/transparence des données, 30 % de femmes, la gouvernance (équilibre du pouvoir, éthique, rémunérations, etc.).

Ostrum AM bénéficie de capacités uniques en matière d'analyse ESG

Pour analyser les entreprises de télécommunications du point de vue ESG, il est indispensable d'avoir une connaissance approfondie du secteur et de chaque modèle économique. Cette analyse requiert de l'expérience et des ressources importantes. Chez Ostrum AM, l'équipe de recherche crédit est l'une des plus importantes d'Europe, avec 23 analystes de crédit répartis sur trois continents, dont 2 analystes spécialistes des obligations durables, qui couvrent plus d'un millier d'émetteurs dans le monde.

Notre approche de la recherche relative au crédit a pour particularité d'intégrer les enjeux environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) à chaque étape du processus d'analyse. Ces facteurs sont susceptibles d'affecter le secteur ou le modèle économique de l'entreprise et peuvent donc avoir un impact important sur sa situation financière actuelle ou future.

Les analystes ont le devoir d'identifier systématiquement les facteurs environnementaux ou sociaux susceptibles de concerner l'entreprise, de les intégrer dans le cadre plus large de l'évaluation du secteur ou du modèle d'entreprise, et d'évaluer leurs implications. Nous avons également mis au point une méthodologie exclusive pour l'analyse des obligations vertes, sociales et autres obligations durables. Cette approche, qui tient compte des facteurs ESG et des ressources sectorielles des émetteurs, permet une analyse plus poussée des émetteurs qui aide les gérants de portefeuilles dans leurs décisions d'investissement.

Mentions légales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable

